

Dons

● Bâtir les fondations de l'avenir des pays en développement

Un don est une aide financière octroyée à un pays en développement pour soutenir des travaux de construction ou des services tels que la fourniture d'équipements et de matériel nécessaires au développement socioéconomique. Sans obligation de remboursement, le don cible principalement les pays à faible revenu.

L'aide est affectée principalement au développement des infrastructures socioéconomiques, telles que les hôpitaux, les écoles, les systèmes d'approvisionnement en eau, les systèmes d'irrigation, les routes, les ponts, les ports et la production énergétique. Ces dernières années, une aide a également été déployée pour la consolidation de la paix, l'amélioration de l'environnement des affaires, la prévention des catastrophes et la reconstruction, les mesures de lutte contre le changement climatique, et le développement des ressources humaines qui joueront un rôle important dans l'élaboration des politiques de leur pays.

Lorsque cela est nécessaire, une assistance technique pour l'exploitation et la maintenance est également prévue, afin que les installations et autres systèmes financés par les dons soient durablement gérés.

● Cycle des projets de dons

Le cycle des projets de dons se divise en six étapes majeures décrites dans le schéma ci-dessous.

- 1 La JICA mène une enquête préparatoire dans le cadre de la préparation du projet. Durant cette enquête, la JICA vérifie le bien-fondé du projet et en développe les grandes lignes en collaboration avec le gouvernement du pays partenaire.
- 2 Le gouvernement japonais reçoit une demande officielle soumise par le pays partenaire.
- 3 La JICA examine et évalue le contenu du projet et procède à une évaluation ex ante.
- 4 En se basant sur l'évaluation de la JICA, le gouvernement japonais décide de la mise en œuvre d'un projet de don par approbation du Cabinet. Le gouvernement du pays partenaire signe l'échange de

notes avec le gouvernement japonais, puis signe un accord de don avec la JICA.

- 5 Le gouvernement du pays partenaire en tant que chef principal du projet est chargé de sa réalisation. Tout en respectant l'appropriation du pays partenaire, la JICA surveille la progression du projet et donne des conseils aux différents acteurs afin d'assurer la mise en œuvre ordonnée et fluide du projet.

- 6 À l'achèvement du projet, la JICA prépare une évaluation ex post et, lorsque nécessaire, elle assure un suivi du projet pour rétablir la performance des équipements et installations et pour soutenir les activités de diffusion des résultats du projet. Le résultat de l'évaluation est intégré dans la préparation de nouveaux projets.

En suivant les étapes du cycle du projet, de la préparation à l'évaluation ex post, la JICA réalise ses projets de dons de manière stratégique et efficace.

● Types de dons mis en œuvre par la JICA

1. Dons-projets

Grâce à ces dons, les gouvernements des pays partenaires passent des contrats avec des consultants ou des entrepreneurs pour construire des installations ou fournir des équipements et du matériel. Ils sont principalement utilisés pour établir les fondations des besoins humains fondamentaux ou pour construire des infrastructures socioéconomiques.

2. Dons sectoriels

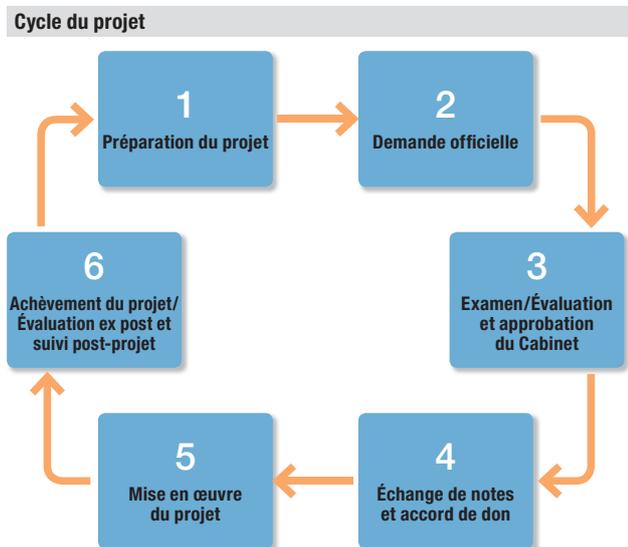
Ces dons assurent la mise en œuvre flexible de plusieurs sous-projets sous un même programme de dons. La restauration ou la reconstruction après un conflit ou une catastrophe nécessite une réponse rapide et adaptée à un ensemble de besoins divers et en constante mutation. Par conséquent, ce type de dons a été affecté au soutien des réfugiés syriens en Jordanie, ainsi qu'à un projet de restauration et de reconstruction après le passage du typhon Yolanda qui a ravagé les Philippines en novembre 2013.

3. Dons associés à l'expertise internationale

Avec ce type de dons, un échange de notes et un accord de don sont signés avec une organisation internationale afin de mettre en œuvre un projet pour le gouvernement d'un pays partenaire en tirant parti de l'expertise de l'organisation internationale.

4. Dons sous forme d'appui budgétaire

Ces dons prennent la forme d'une aide budgétaire aux pays en développement pour promouvoir, par exemple, une stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre d'un plan de développement socioéconomique national. Ces dons sont répartis en trois catégories : (1) soutien au budget général sans spécification d'objectifs ou de dépenses ; (2) soutien budgétaire sectoriel limitant les objectifs et les dépenses à un secteur donné ; et (3) soutien budgétaire à un fonds commun où l'aide est versée sur un compte spécial ouvert par le gouvernement du pays partenaire ou l'agence d'aide concernée.





La route de Sindhuili au Népal. La construction a progressé grâce à des dons octroyés à partir de 1995 et elle a été achevée au bout d'une vingtaine d'années. Lors du séisme qui a touché le Népal en 2015, la route est restée praticable et elle est devenue un axe vital pour le transport du matériel de secours.

● Initiatives récentes

1. Initiatives visant à atténuer les risques des projets

La réalisation de projets de dons dans les pays en développement est soumise à divers risques, tels que le retard d'exécution des obligations incombant au gouvernement du pays partenaire, qui sont susceptibles de décourager les entreprises de participer aux appels d'offres. Afin d'atténuer les risques liés à la mise en œuvre de projets, la JICA a entièrement révisé la procédure d'attribution des dons et pris des mesures d'amélioration. Voici les principales initiatives de l'exercice 2015.

- **Clarification des responsabilités de la JICA et du gouvernement du pays partenaire**

Pour les projets de dons, la JICA a clarifié les responsabilités de la JICA et du gouvernement du pays partenaire afin de renforcer les mesures garantissant le respect de leurs obligations respectives. Concrètement, les responsabilités inhérentes à la bonne marche du projet, qui incombent à la JICA et au gouvernement du pays partenaire, sont désormais stipulées de manière plus précise dans l'enquête préparatoire, les responsabilités des deux parties sont clairement énoncées dans l'accord de don, et le gouvernement du pays partenaire est tenu de rendre compte périodiquement de l'état d'avancement du projet. Parallèlement, plusieurs documents, notamment l'accord de don, les lignes directrices pour l'approvisionnement et les modèles de contrats, ont été révisés.

- **Organisation de séances d'information sur les projets**

Principalement dans les pays africains, la JICA a commencé à organiser des séances d'information sur les projets avant leur mise

en œuvre pour partager les informations collectées lors de l'enquête préparatoire afin de permettre aux entreprises candidates d'obtenir plus tôt des informations.

- **Allocation de dons en cas d'urgence**

Les dons en cas d'urgence sont attribués à tous les projets de construction et certains projets de fourniture d'équipements. Ils permettent de faire face aux risques inattendus dans les pays en développement, notamment une hausse soudaine des coûts des matériaux, un écart entre les conditions prévues et les conditions réelles de construction, la détérioration de la situation sécuritaire ou l'instabilité politique, et les catastrophes naturelles.

2. Dons en coopération avec les gouvernements locaux du Japon

Les gouvernements locaux japonais ont accumulé de solides expériences en surmontant les divers défis liés au développement urbain. Ils ont également acquis un savoir-faire en matière de travaux publics, notamment pour les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets solides qui se sont développés parallèlement à la croissance économique du Japon. Afin d'appliquer ces expériences et savoir-faire à l'amélioration des infrastructures des pays en développement, et pour redynamiser les communautés locales au Japon par l'établissement de liens entre elles et les pays en développement, la JICA a mis en place un système permettant d'octroyer des dons à partir des propositions de projet des gouvernements locaux japonais. Sur la base de ces propositions, la JICA effectuera des enquêtes préparatoires pour la coopération avec ces gouvernements locaux. En outre, au cours du stade d'exécution, les gouvernements locaux fourniront une assistance technique.